



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 22 avril 2004 — N° 63

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 05.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 11, Loi assurant la mise en œuvre de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et modifiant diverses dispositions législatives en matière d'adoption.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 11, Loi assurant la mise en œuvre de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et modifiant diverses dispositions législatives en matière d'adoption, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 11 est adopté.

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

22 avril 2004

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 20 est adopté.

À 11 h 34, à la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 206 Loi concernant le Village de Kingsbury

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 836-20040422)

M. Vallières (Richmond) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi concernant le Village de Kingsbury.

La motion est adoptée.

22 avril 2004

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi concernant le Village de Kingsbury, soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2003 ;
(Dépôt n° 837-20040422)

La planification stratégique 2004-2007 de la Commission de la fonction publique.
(Dépôt n° 838-20040422)

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Un avis de classement de la Commission des biens culturels, concernant l'ensemble religieux de Saint-Paul-d'Abbotsford et orgue-harmonium de l'église anglicane Saint-Paul.
(Dépôt n° 839-20040422)

M. le Président dépose :

Le rapport intitulé *Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice – une proposition du Directeur général des élections du Québec*.
(Dépôt n° 840-20040422)

22 avril 2004

Dépôts de rapports de commissions

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 8, 20 et 21 avril 2004, a poursuivi le débat sur le discours du budget, conformément à l'article 275 du Règlement.

(Dépôt n° 841-20040422)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi concernant l'obtention et l'exécution réciproques des décisions en matière d'aliments.

Motions sans préavis

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 25^e anniversaire
de l'association Leucan pour les enfants atteints de cancer.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

22 avril 2004

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, présente une motion concernant la Journée mondiale du livre et du droit d’auteur ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Vien (Bellechasse) présente une motion concernant le 25^e anniversaire de Cégeps en spectacle ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Mulcair, ministre de l’Environnement, propose :

QUE l'Assemblée nationale se joigne à la communauté internationale pour souligner le Jour de la terre et qu’à cette occasion elle réaffirme son engagement envers la protection de l’environnement et la préservation de la vie.

Du consentement de l’Assemblée, en application de l’article 84 du Règlement, un débat s’ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de procéder à l’étude des programmes 1, 2 et 5 des crédits budgétaires du ministère du Conseil exécutif et à l’étude des crédits budgétaires du ministère des Relations internationales ;

22 avril 2004

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude des programmes 1, 2, 3, 4, 6 et 8 des crédits budgétaires du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ;
- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille ;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère des Finances.

M. Sirros, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin de faire le bilan de la consultation générale sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités du Québec et d'organiser les travaux de la commission.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 8 avril 2004, sur la motion de M. Séguin, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau), M. Landry, chef de l'opposition officielle, Mme Lemieux (Bourget), M. Dion (Saint-Hyacinthe), Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Turp (Mercier).

Le débat sur le discours du budget prend fin.

22 avril 2004

Ce débat terminé, des votes par appel nominal sont exigés sur les motions de censure et sur la motion de M. Séguin.

Est d'abord mise aux voix la motion de M. Legault (Rousseau). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du parti libéral pour avoir présenté un budget 2004-2005 qui ne respecte pas ses principaux engagements électoraux.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 67 en annexe)

Pour : **23** Contre : **56** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Landry, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec condamne le gouvernement libéral pour sa politique de laisser-faire économique qui consacre l'abandon des régions du Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 68 en annexe)

Pour : **23** Contre : **56** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de Mme Lemieux (Bourget). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir manqué à son engagement de diversifier les revenus des municipalités et pour sa responsabilité quant à une éventuelle augmentation des frais de services et de la taxation municipale.

22 avril 2004

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **69** en annexe)

Pour : **23** Contre : **56** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Dion (Saint-Hyacinthe). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec dénonce le gouvernement libéral pour son incapacité à défendre et à promouvoir la langue française au Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **70** en annexe)

Pour : **23** Contre : **56** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir omis de respecter son engagement solennel d'investir 2,2 milliards de dollars en santé et services sociaux en 2004-2005.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **71** en annexe)

Pour : **23** Contre : **56** Abstention : **0**

22 avril 2004

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Turp (Mercier). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale condamne le gouvernement libéral pour son incapacité à défendre les intérêts supérieurs du Québec face au gouvernement fédéral.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 72 en annexe)

Pour : **23** Contre : **56** Abstention : **0**

Est enfin mise aux voix la motion de M. Séguin, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 73 en annexe)

Pour : **56** Contre : **23** Abstention : **0**

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 27 avril 2004, à 14 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 05, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 27 avril 2004, à 14 heures.

22 avril 2004

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 22 avril 2004, à 17 h 45, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Paul-Arthur Gendreau, Administrateur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 11 Loi assurant la mise en œuvre de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et modifiant diverses dispositions législatives en matière d'adoption
- n° 20 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives
- n° 21 Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants
- n° 39 Loi modifiant la Loi sur les forêts

Le Président

MICHEL BISSONNET

22 avril 2004

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Legault (Rousseau) :

(Vote n° 67)

POUR - 23

Beaudoin	Côté	Lelièvre	Valois
Bédard	Cousineau	Lemieux	Vermette
Bouchard	Dion	Pagé	
<i>[Vachon]</i>	Jutras	Papineau	
Bourdeau	Legault	Robert	
Caron	<i>[Rousseau]</i>	Simard	
Charest	Legendre	St-André	
<i>[Rimouski]</i>	Léger	Thériault	
		<i>[Masson]</i>	

CONTRE - 56

Auclair	Clermont	L'Écuyer	Paquet
Audet	Copeman	Legault	Paquin
Bachand	Corbeil	<i>[Chambly]</i>	Pelletier
Beauchamp	Courchesne	Lessard	Perreault
Béchar	Delisle	Loiselle	Reid
Bellemare	Descoteaux	MacMillan	Rioux
Bergman	Dubuc	Marcoux	Séguin
Bernard	Dupuis	Marsan	Soucy
Bernier	Fournier	Mercier	Théberge
Boulet	Gaudet	Moreau	Thériault
Brodeur	Gauthier	Morin	<i>[Anjou]</i>
Chagnon	Gautrin	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Tomassi
Charest	Hamel	Mulcair	Vallières
<i>[Matane]</i>	Jérôme-Forget	Normandeau	Vien
Charlebois	Lamquin-Éthier	Ouimet	Whissell

22 avril 2004

Sur la motion de M. Landry, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 68)

(Identique au vote n° 67)

Sur la motion de Mme Lemieux (Bourget) :

(Vote n° 69)

(Identique au vote n° 67)

Sur la motion de M. Dion (Saint-Hyacinthe) :

(Vote n° 70)

(Identique au vote n° 67)

Sur la motion de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) :

(Vote n° 71)

(Identique au vote n° 67)

Sur la motion de M. Turp (Mercier) :

(Vote n° 72)

(Identique au vote n° 67)

22 avril 2004

Sur la motion de M. Séguin, ministre des Finances :

(Vote n° 73)

POUR - 56

Auclair	Clermont	L'Écuyer	Paquet
Audet	Copeman	Legault	Paquin
Bachand	Corbeil	<i>[Chambly]</i>	Pelletier
Beauchamp	Courchesne	Lessard	Perreault
Béchar	Delisle	Loiselle	Reid
Bellemare	Descoteaux	MacMillan	Rioux
Bergman	Dubuc	Marcoux	Séguin
Bernard	Dupuis	Marsan	Soucy
Bernier	Fournier	Mercier	Théberge
Boulet	Gaudet	Moreau	Thériault
Brodeur	Gauthier	Morin	<i>[Anjou]</i>
Chagnon	Gautrin	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Tomassi
Charest	Hamel	Mulcair	Vallières
<i>[Matane]</i>	Jérôme-Forget	Normandeau	Vien
Charlebois	Lamquin-Éthier	Ouimet	Whissell

CONTRE - 23

Beaudoin	Côté	Lelièvre	Valois
Bédard	Cousineau	Lemieux	Vermette
Bouchard	Dion	Pagé	
<i>[Vachon]</i>	Jutras	Papineau	
Bourdeau	Legault	Robert	
Caron	<i>[Rousseau]</i>	Simard	
Charest	Legendre	St-André	
<i>[Rimouski]</i>	Léger	Thériault	
		<i>[Masson]</i>	